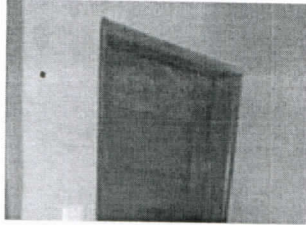



 Etape
1 Obtenir une cotation

Où devez vous aller ?

**Entité en charge**
**SOCIÉTÉ MONDIALE POUR LA
 CONSIGNATION ET LE TRANSIT**

 Boulevard Saint Michel , Cotonou 04
 BP 1186
 Tel: +229 21 32 13 54
 Fax: +229 21 32 13 48
Service concerné
**BUREAU DU
 COMMISSIONNAIRE AGRÉÉ**

 Lun: 08:00-12:30, 15:00-18:30
 Mar: 08:00-12:30, 15:00-18:30
 Mer: 08:00-12:30, 15:00-18:30
 Jeu: 08:00-12:30, 15:00-18:30
 Ven: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Personne responsable
AMOUZOUNVI SYLVAIN

 Commissionnaire agréé
 Tel: +229 21 32 13 54
 Courriel: smct20311@gmail.com

Qu'allez vous obtenir ?

1. Rendez-vous
2. Cotation

Que devez vous fournir ?

1. Connaissance (copie simple)
2. Facture commerciale de la marchandise (copie simple)
3. Bordereau électronique de suivi de cargaison (copie simple)

Combien de temps ça dure ?

 Files d'attente: Max. 5mn
 Temps au guichet: Min. 5mn - Max. 15mn
 Attente avant étape suivante: Max. 1 jour

Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Décret N° 99-653 du 22 novembre 1999 portant personnes habilitées à déclarer une marchandise et à l'exercice de la profession de commissionnaire agréé en douane
 Articles 4, 26

Bon à savoir

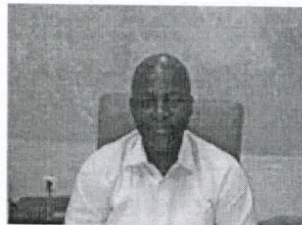
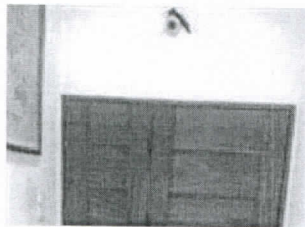
Les documents (connaissance, facture de la marchandise et le bordereau électronique de suivi de la cargaison) sont remis à l'importateur par le fournisseur de la marchandise. C'est le fournisseur qui prend en charge les opérations (selon les termes fixés avec l'importateur).

L'importateur prend contact avec un commissionnaire agréé pour les formalités douanières. Il établit une cotation (une estimation des frais à payer à toutes les structures qui interviendront dans le processus pour que la marchandise soit en possession de l'importateur, inclus les frais du commissionnaire).

Le commissionnaire agréé remet la cotation au client séance tenante ou maximum 24h après la demande. Dans ce dernier cas, il arrive que le commissionnaire dépose lui-même la cotation chez l'importateur.

L'importateur peut envoyer un courrier au commissionnaire agréé pour faire sa demande de cotation.

En cas de problème : Président de l'Union des Commissionnaires en Douanes et Transporteurs Agréés du Bénin

**Entité en charge**

**SOCIÉTÉ MONDIALE POUR LA
CONSIGNATION ET LE TRANSIT**

Boulevard Saint Michel , Cotonou 04
BP 1186
Tel: +229 21 32 13 54
Fax: +229 21 32 13 48

Service concerné

**BUREAU DU PRÉSIDENT
UCDTAB**

Lun: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mar: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mer: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Jeu: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Ven: 08:00-12:30, 15:00-18:30

Personne responsable

FANGNON CHRISTOPHE

Président de l'Union des
commissionnaires en douanes
et transporteurs agréés du
Bénin
Tel: +229 21 32 13 48, +229 97
98 22 86
Courriel: ucdtab2002@yahoo.fr



Entité en charge: UCDTAB

Certifié par: FANGNON C. CHRISTOPHE

Date/Signature:  30/11/2016

